

# Zones apaisées généralisées aux abords des écoles

29 mars 2022

La sécurité aux abords des écoles a toujours été une préoccupation majeure pour la municipalité.

De nombreux aménagements ont été réalisés ces dernières années pour protéger l'entrée et la sortie des élèves et faciliter la cohabitation entre piétons, véhicules, cyclistes : pose d'une signalétique de sensibilisation, aménagements de voirie, acquisition de deux Vélobus, amélioration des pistes cyclables, actions pédagogiques de la police municipale pour les grandes sections et les CM2.

À cela vient s'ajouter, dans chaque groupe scolaire, la présence quotidienne du gardien et des agents de la Police municipale pour organiser la circulation.

Afin de renforcer la tranquillité et la sécurité de tous, et à la demande de représentants des parents d'élèves, dès janvier 2022, la Ville a expérimenté la piétonisation des rues des écoles. L'objectif étant de créer une zone sécurisée et apaisée tout en favorisant les modes de déplacement doux.

Les premières écoles concernées ont été celles du Centre puis du Douet dans un premier temps. Ensuite, ont suivi à tour de rôle les 3 autres groupes scolaires. A chaque fois, une phase d'expérimentation a eu lieu pendant 4 à 5 mois puis un bilan a été réalisé avec un questionnaire auprès des parents, des enseignants et des riverains. Les résultats ont à chaque fois démontré que le dispositif était très apprécié.

Depuis la rentrée 2023, le dispositif est généralisé à tous les groupes scolaires selon les modalités suivantes : **les rues principales de chaque groupe scolaire sont fermées à la circulation les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 8h50 et de 16h10 à 16h50 et les mercredis de 8h20 à 8h50 et de 11h40 à 12h10.**

La Police municipale et les concierges restent vigilants sur le respect de ces fermetures.

Barrière et gardien dans une rue d'école à l'heure de rentrée et sortie des écoliers

## Documents à télécharger

- | 0.00



- Documents